

Module de consolidation filles: Courage!

L'affirmation de soi au niveau de l'école primaire

Début des cours:	Samedi 25 novembre 2023	10h00 - 17h00
Fin du cours:	Dimanche 26 novembre 2023	09h00 - 15h00
Lieu du cours:	à déterminer: Berne, Soleure, Aarau	
Numéro du cours/Langues:	M-df-21-2023 (allemand/français)	
Responsables du cours:	Karin Vonwil, experte Pallas Clarissa Walther, spécialisée et membre du cadre Pallas	
Coûts:	Membres Pallas: Fr. 380.- hors pension & hébergement Non-membres: Fr. 420.- hors pension et hébergement	
Délai d'inscription:	22 octobre 2023	
Inscription:	par la page d'accueil de Pallas ou karin.vonwi@bluewin.ch	

Contenu du cours:

- Renforcer la personnalité et la confiance en soi
- Exiger le respect, fixer des limites et dire NON
- Gérer les insultes entre enfants
- L'exploitation sexuelle dans l'environnement social proche
- Formes de jeux et d'exercices, jeux de courage
- Techniques d'autodéfense adaptées à l'âge de l'enfant
- Après-midi parents-enfants

Objectifs du cours:

Les participant.e.s sont capable d'enseigner les contenus suivants :

- Renforcement des filles, développer de la confiance en soi et exiger le respect.
- Touchers agréables/désagréables : prendre conscience des contacts étranges et les repousser avec confiance.
- Faire face à différentes formes de violence : taquineries, insultes (mobbing), violence physique et les agressions sexuelles
- Évaluer les situations dangereuses et chercher des solutions
- Expérimenter de nombreuses formes de jeux et d'exercices sur le thème: le courage fait du bien!
- Techniques d'AD : Se défendre de manière appropriée - stratégies d'affirmation de soi et techniques de défense physique simples et adaptées à l'âge.
- Où et comment les enfants de cet âge peuvent-ils trouver de l'aide?

Les participant.e.s apprennent les choses suivantes:

- Aborder la question de l'exploitation sexuelle d'une manière adaptée à l'âge des enfants.
- Concevoir un après-midi parent-enfant avec les 7 points de prévention
- Présentation de livres d'images qui correspondent au thème

Les participant.e-s doivent avoir une assurance accident suffisante. L'inscription est obligatoire. En cas d'annulation après l'envoi de la confirmation d'inscription, les frais suivants seront dus, à la charge du/de la participant.e.

- 30 à 8 jours avant le début du cours 50% du coût du cours
- 7 à 2 jours avant le début du cours 75% du coût du cours
- 1 à 0 jours avant le début du cours 100% des coûts du cours

En cas de maladie ou d'accident avant le début du cours : le prix du cours payé ne sera remboursé que si l'annulation est due à des raisons médicales. Dans ce cas, une explication écrite et un certificat médical doivent être envoyés dans les deux jours. Une taxe de 50 CHF sera facturée pour les frais administratifs.